

09 avril 2024

PFAS - Précisions sur la situation de l'eau potable en Vendée

Suite à la parution du dossier : « Polluants éternels : révélations sur une contamination » dans le journal Ouest France du mercredi 3 avril 2024, Vendée Eau fait le point sur la situation vendéenne et rappelle que l'eau du robinet peut être consommée par tous.

Il est à noter que les valeurs qui apparaissent dans l'article du journal Ouest France sont issues des données publiées par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, dans le cadre du suivi de la qualité des milieux aquatiques, mais ne concernent pas les ressources utilisées pour la production d'eau potable.

Que sont les PFAS ?

Les PFAS (substances per- et polyfluoroalkylées), représentent une vaste famille de plusieurs milliers de composés chimiques. Antiadhésives, imperméabilisantes, résistantes aux fortes chaleurs, ces substances sont largement utilisées depuis les années 1950 dans diverses applications industrielles et produits de consommation courante : textiles, emballages alimentaires, mousses anti-incendie, gaz réfrigérants, revêtements antiadhésifs, cosmétiques, dispositifs médicaux, produits phytopharmaceutiques, etc. Les très nombreux PFAS ont comme point commun d'être persistants dans l'environnement, d'où leur surnom de « polluants éternels ». 20 PFAS sont jugés représentatifs de l'ensemble de la concentration pour la qualité de l'eau (d'après la directive européenne sur l'eau potable de 2020, transposée en droit français fin 2022).

Quelle est la situation pour l'eau potable en Vendée ?

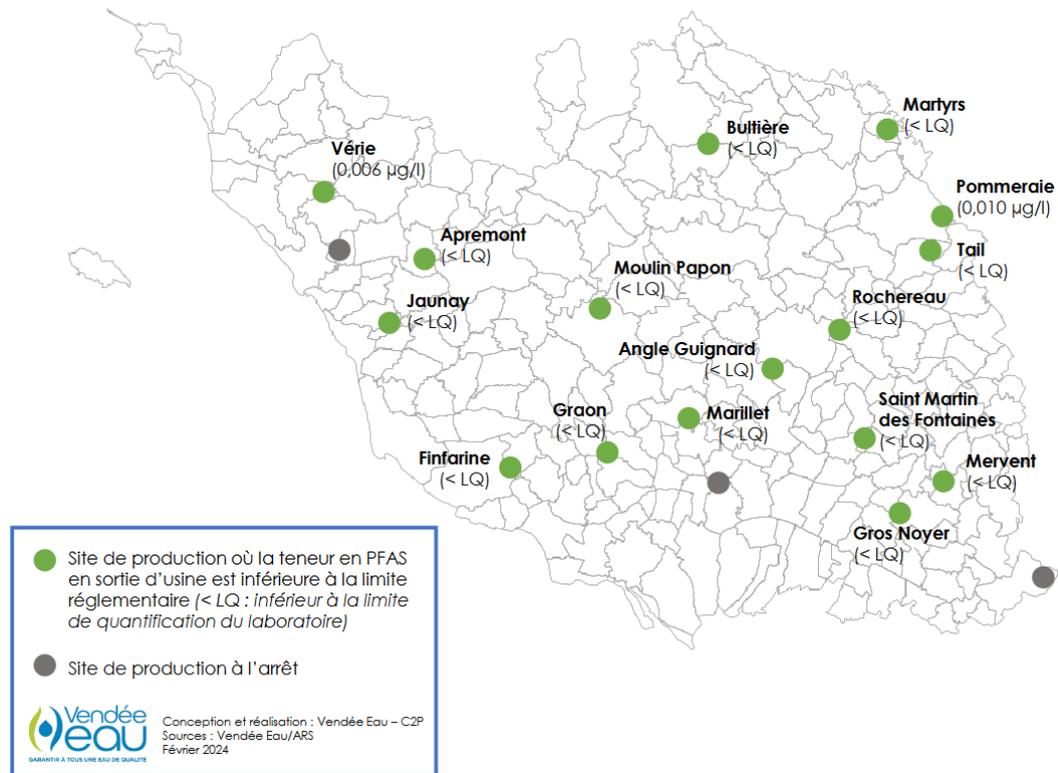
La recherche de PFAS dans l'eau du robinet ne fait pas partie du programme réglementaire du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine (EDCH) effectué par l'Agence Régionale de Santé Pays de la Loire (ARS). Ils seront intégrés à ce contrôle à partir du 1er janvier 2026.

Néanmoins, par souci d'anticipation, Vendée Eau a mené une campagne de mesures exploratoire sur les 20 PFAS « jugés préoccupants » pour l'eau potable, au premier trimestre 2024. Vendée Eau a missionné le Laboratoire de l'Environnement et de l'Alimentation de la Vendée (LEAV) pour la réalisation de cette campagne.

Aucun dépassement n'a été constaté pour les eaux distribuées quelle que soit l'origine de l'eau : superficielles (retenues des barrages) ou souterraines. Le résultat de ces analyses est très largement inférieur à la future limite de qualité de 0.1µg/L.



Résultat de la campagne de mesures de décembre 2023 sur la présence de PFAS dans l'eau distribuée



Il est à noter que l'usine de Sainte -Germaine est à l'arrêt. En conséquence, la concentration des eaux traitées n'a pu être mesurée.

Vendée Eau rappelle que les eaux stockées dans les retenues d'eau potable font toutes l'objet d'un traitement poussé en usine de potabilisation avant mise en distribution. Dans ces usines, différentes étapes permettent de débarrasser l'eau des éléments indésirables. S'agissant des PFAS, c'est principalement le traitement aux charbons actifs (en poudre ou en grains) qui participe à l'abattement des molécules : le charbon adsorbe naturellement les micropolluants présents dans l'eau.

Vendée Eau indique donc que l'eau potable distribuée au robinet en Vendée peut être consommée en toute confiance. Par ailleurs, Vendée Eau rappelle que l'eau est de très loin l'aliment le plus contrôlé en France (plus de 100 000 analyses par an en Vendée). Les autres aliments ne font pas l'objet de telles analyses.

Vendée Eau est le service public de l'eau en Vendée. Vendée Eau est en charge de la protection et du captage de l'eau brute et de la production et de la distribution de l'eau potable pour les 19 communautés de communes et d'agglomération de Vendée et l'île d'Yeu. Vendée Eau gère également l'assainissement collectif pour une partie du territoire vendéen.

